

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 15 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

Présents : MÉTIVIER Philippe, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Délégations : FOURRÉ Frédérique à MALASSINET Alain, MAILLET Cécile à BAILLY Michèle, MANDEL Aurélien à CHEBENAT Jean-Michel, CANOREL Stéphanie à MÉTIVIER Philippe, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Assistaient également à la réunion : GARDETTE Olivier, Directeur Général des Services, ALBRAND Céline, agent du service administratif.

A été nommé secrétaire de séance au vu de l'article L2121-15 du CGCT, FORBEAU Patrice.

Administration générale : n°2024.01.01 : Cimetière : prise en charge par la commune des dégâts sur les concessions

Monsieur le Maire informe que suite à la tempête du 4 novembre 2023 qui a détruit le toit du bâtiment d'entrée du cimetière, celui a endommagé certaines concessions dans le carré A. Il propose de prendre en charge les dégâts occasionnés sur les concessions des familles, sachant que l'assurance ne couvre pas ces risques. Cela concerne 9 monuments endommagés et 7 concessions dont les objets funéraires sont abîmés.

Un devis a été demandé auprès des Pompes Funèbres Cousin - Vatan pour la remise en sécurité de certains emplacements ou remise en état et rachat d'objets funéraires.

Au vu de ce devis, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dégâts directement auprès des Pompes Funèbres Cousin - Vatan pour les concessions suivantes dans la limite de :

- Concession MORIN – AUFRERE	300 €
- Concession GERBIER – MARECHAL	180 €
- Concession ROBIN	120 €
- Concession LOUZEAU - DELABORDE	579 €
- Concession BOUET – LIGET	1 249 €
- Concession BOURDIN – CHATRE	250 €
- Concession CHAMPION	90 €
- Concession MORIN – PREVOST	330 €
- Concession GIGOU – SOTTEAU	300 €
- Concession DE LA VALETTE – MORCHON	240 €
- Concession NICAULT – PERROT	300 €
- Concession MARIDET - GODEAU	330 €
- Concession BERNERON – PAYSANT	50 €
- Concession GEORGES – BICHAT	380 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

- **Accepte** la prise en charge des dégâts par la commune dans la limite de 4 698 € TTC, aux conditions précisées ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette remise en état.

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le 16/01/24

ID : 036-213602303-20240115-2024_01_01-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe METIVIER



Le secrétaire de séance,

Patrice FORBEAU

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Patrice FORBEAU, the secretary of the meeting.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

